

Département de la
MOSELLE

COMMUNE DE FOLKLING

Arrondissement de
FORBACH

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 16 JUILLET 2024 à 18H30

Sous la présidence de M. Bernard DE FEYTER, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
12

Présents :

M. DE FEYTER	M. JAZBINSEK	Mme MALINI
M. PRODÖHL	Mme MEGEL	Mme HOULLE
M. WAGNER	Mme NANTERN	M. SZCZERBOWSKI
	M. SCHAER	
	Mme GAMEL	M. SIEBERT

Nombre de procurations :
2

Absents excusés :

Mme MALIZIA
M. SCHAMBION
Mme ALTMEIER

Procuration donnée à

Mme MALINI

M. PRODÖHL

Secrétaire : Mme MEGEL

**1. CREATION D'UN ATELIER TECHNIQUE MUNICIPAL-
ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres le 04/07/2024 ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la construction des ateliers municipaux à Folkling au lieudit du « Grosswald », une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée, pour la conclusion des marchés correspondants.

Après ouverture des offres, celles-ci ont été analysées et il s'avère que les offres suivantes sont économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères fixés dans le règlement de la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

⊕ **D'ATTRIBUER** les marchés aux sociétés suivantes selon les montants mentionnés ci-dessous :

PRESTATION	CANDIDAT RETENU	MONTANT HT
Lot 01 : GROS OEUVRE	BATI'S CONSTRUCTION - <i>Rurange-lès-Thionville</i>	160 000.00 €
Lot 02 : VRD	TP KLEIN - <i>Diebling</i>	202 040.69 € y compris PSE
Lot 03 : CHARPENTE BOIS	MADDALON FRERES - <i>Vandières</i>	111 000.00 €
Lot 04 : COUVERTURE BARDAGE	EKM - <i>Metz</i>	120 933.00 €
Lot 05 : PLATRIERIE	MP BATIMENT - <i>Forbach</i>	12 356.00 €
Lot 06 : ELECTRICITE – CLIMATISATION REVERSIBLE	BH ELECTRICITE - <i>Sarreguemines</i>	17 534.26 €
Lot 07 : MENUISERIES EXTERIEURES	FMS LORRAINE - <i>Longeville-lès-Saint-Avold</i>	59 176.84 €
Lot 08 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS	PFIRSCH - <i>Grosbliederstroff</i>	16 438.20 €
Lot 09 : PLOMBERIE - SANITAIRES – VENTILATION	Absence d'offres	
Lot 10 : SOLS DURS – FAIENCES	PRINZ - <i>Sarreguemines</i>	14 777.00 €
Lot 11 : PEINTURE - NETTOYAGE	LES PEINTURES REUNIES - <i>Forbach</i>	18 205.75 €

⊕ **DE DECLARER** sans suite pour cause d'infructuosité le lot 09 : PLOMBERIE - SANITAIRES – VENTILATION ;

⊕ **DE RELANCER** sans publicité et directement auprès d'une société le lot 09 : PLOMBERIE - SANITAIRES – VENTILATION conformément à l'article R 2122-2 3° du Code de la commande publique;

⊕ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées, ainsi que toutes les pièces se rapportant au présent dossier, y compris les documents d'exécution tels que les avenants éventuels.

2. ATELIER TECHNIQUE MUNICIPAL – INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la construction des ateliers municipaux à Folkling au lieudit du « Grosswald », le programme prévoit que le bâtiment soit muni d'une toiture avec panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective.

Par délibération du 15/12/2022, le bureau d'études ALTEREA INGENIERIE a été sollicité pour l'étude de faisabilité de cet équipement. Cette dernière a permis de calibrer les besoins en fonction des sites à alimenter, de la dimension et de l'orientation de la toiture et permet de proposer un cahier des charges conforme. Cette prestation ne fait pas partie de la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ De mandater l'entreprise **BH ELECTRICITE** (Sarreguemines) pour la **fourniture et l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des ateliers municipaux** pour un montant de **44 618.52€ HT**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

3. ATELIER TECHNIQUE MUNICIPAL– INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR

Le Maire indique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la construction des ateliers municipaux à Folkling au lieudit du « Grosswald », la prestation de chauffage ne fait pas partie de la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée.

Le Maire propose l'installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage des locaux de vie utilisés par les agents (salle de pause, vestiaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ De mandater l'entreprise **VIGIACOM** (Ars sur Moselle) pour la **fourniture et l'installation d'une pompe à chaleur** pour un montant de **13 807.90€ HT**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

4. ATELIER TECHNIQUE MUNICIPAL– RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Le Maire rappelle au Conseil que les futurs ateliers techniques municipaux vont être érigés sur un terrain communal nu à viabiliser au lieudit du « Grosswald ».

En complément du lot 2 du marché public « VRD », il convient de contractualiser pour le raccordement aux différents réseaux avec les concessionnaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ De mandater **ENEDIS** (Villers-Lès-Nancy) pour le **raccordement électrique des ateliers municipaux** pour un montant de **26 589.60€ HT** ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

5. ATELIER TECHNIQUE MUNICIPAL– RACCORDEMENT EN EAU POTABLE

Le Maire rappelle au Conseil que les futurs ateliers techniques municipaux vont être érigés sur un terrain communal nu à viabiliser au lieudit du « Grosswald ».
En complément du lot 2 du marché public « VRD », il convient de contractualiser pour le raccordement aux différents réseaux avec les concessionnaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ De mandater **VEOLIA** (Forbach) pour le **raccordement Adduction en Eau Potable des ateliers municipaux** pour un montant de **2 595.98€ HT** ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

6. ATELIER TECHNIQUE MUNICIPAL– CREATION D'UN POTEAU INCENDIE

Le Maire rappelle au Conseil que les futurs ateliers techniques municipaux vont être érigés sur un terrain communal nu à viabiliser au lieudit du « Grosswald ».
Le site étant isolé, une borne incendie de proximité est obligatoire pour en garantir la sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ De mandater le concessionnaire **VEOLIA** (Forbach) pour la **fourniture et pose d'un poteau incendie à proximité des ateliers municipaux** pour un montant de **5 349.75€ HT** ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

7. ATELIER TECHNIQUE MUNICIPAL– RACCORDEMENT A LA FIBRE

Le Maire rappelle au Conseil que les futurs ateliers techniques municipaux vont être érigés sur un terrain communal nu à viabiliser au lieudit du « Grosswald ».

En complément du lot 2 du marché public « VRD », il convient de contractualiser pour le raccordement aux différents réseaux avec les concessionnaires.

Pour la fibre, c'est FIBRAGGLO qui est compétent et qui transmet au demandeur les prérequis techniques nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

⊕ De solliciter **FIBRAGGLO** (Forbach) pour **relier les ateliers municipaux au réseau fibre**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

8. ATELIER TECHNIQUE MUNICIPAL– LEVER TOPOGRAPHIQUE

Le Maire rappelle au Conseil que les futurs ateliers techniques municipaux vont être érigés sur un terrain communal nu à viabiliser au lieudit du « Grosswald ».

Pour la parfaite connaissance des données techniques du terrain d'assise, un relevé topographique est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

⊕ De solliciter le bureau d'études **GUELLE/FUCHS** (Forbach) pour effectuer les **relevés topographiques et parcellaires** des terrains dans le cadre de la création des ateliers municipaux pour un montant de **1 300€ HT**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

9. TRANSPORT SCOLAIRE GAUBIVING – ACQUISITION D'UN VEHICULE COLLECTIF 9 PLACES

Le Maire indique que pour faire face à l'augmentation des coûts et à la pénurie des offres de transports actuels en bus, la Municipalité a échangé avec les familles sur le devenir de ce service public facultatif et gratuit.

Une solution intermédiaire a été proposée, à savoir la reprise en régie par le biais de plusieurs navettes avec un véhicule 9 places permettant l'accueil maximal de 7 enfants, le conducteur et un accompagnant par trajet.

Cette acquisition pourra faire l'objet d'une revente à terme en fonction de l'expérimentation 2024/2025 et des décisions prises par le Conseil Municipal amené à statuer à terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ D'acquérir un véhicule collectif 9 places d'occasion « CITROEN JUMPY XL HDI » auprès de JM AUTOMOBILES 57 (Stiring-Wendel) pour un montant de 25 130.76€ TTC tous frais.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

POINTS DIVERS

TRANSPORT SCOLAIRE GAUBIVING FOLKLING – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Maire informe le Conseil de tous les éléments qui ont conduit à une modification du service.

A. Caractéristiques actuelles du service

Le transport actuel s'effectue en bus 54 places assuré par TRANSDEV de la rue de Folkling à Gaubiving jusqu'à l'école de Folkling avec une halte au quartier « Langefelder » possible au regard de la capacité et de la non déviation du parcours.

Depuis quelques années, nous assistons à une hausse exponentielle des coûts, entièrement à la charge du budget communal.

En outre, cela mobilise un agent technique 1h/jour pour l'accompagnement.

Lors du dernier renouvellement du contrat (rentrée 2023), le Conseil a ainsi souhaité une réflexion sur le service avec une éventuelle suppression.

B. Echanges et travaux avec municipalité

En juin 2024, la Commune a distribué une enquête des besoins à l'ensemble des familles des enfants scolarisés pour la rentrée 2024. Il s'agissait de prendre connaissance de la liste des élèves n'ayant pas de solution alternative de transport. Le résultat est le suivant :

Lieu de résidence	Maternelle	Elémentaire
GAUBIVING	3	6
FORBACH GAUBIVING	0	1
LANGEFELDER	5	6
Total	8	13
	21	

Une réunion avec les demandeurs s'est déroulée en Mairie le 28/06/2024.
 Les familles ont pris connaissance des problématiques de coût et d'organisation et ont sollicité avec vigueur la conservation de ce service.
 In fine, la Commission « Scolarité - Enseignement » du 05/07/2024 opte pour la proposition d'une solution alternative, même ponctuelle.

C. Les décisions sur l'organisation à la rentrée 2024

Le Conseil acte les dispositions suivantes :

- Achat d'un minibus 9 places occasion, dont le coût annuel est estimé à environ 6000€ (en comparaison aux 18000€ des frais de transport en bus) ;
- Le cadre réglementaire sera étudié avec le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de la Moselle, notamment en termes de sécurité et de responsabilité ;
- 2 à 3 rotations seront établies avec un horaire fixe de ramassage pour chacune ;
- Le service sera réservé aux habitants de la Commune ;
- Un règlement sera appliqué aux utilisateurs valant engagement pour la rentrée ;
- 1 conducteur et 1 accompagnant seront mobilisés ;
- Pas de pérennisation d'office du dispositif à la rentrée 2025, le cas échéant revente du véhicule.

Le Maire M. Bernard DE FEYTER	Le Secrétaire de Séance Mme Marie-Angèle MEGEL
	